

COMMUNE D'LOUDRENNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Oudrenne, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Bernard GUIRKINGER, Maire en exercice.

Convocation transmise et affichée le 02 avril 2026, comportant l'ordre du jour suivant :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026,*
2. *Indemnités de fonctions du Maire,*
3. *Indemnités de fonctions des Adjointes,*
4. *Budget principal / Vote du compte financier unique 2025,*
5. *Budget principal / Affectation du résultat 2025,*
6. *Budget principal / Vote du budget primitif 2026,*
7. *Budget annexe forêt / Vote du compte financier unique 2025,*
8. *Budget annexe forêt / Affectation du résultat 2025,*
9. *Budget annexe forêt / Vote du budget primitif 2026,*
10. *Budget annexe lotissement extension Tuilerie / Vote du compte financier unique 2025,*
11. *Budget annexe lotissement extension Tuilerie / Vote du budget primitif 2026,*
12. *Vote des taux d'impositions 2026,*
13. *Subventions 2026, aides aux associations locales,*
14. *Désignation des membres de la commission communale des impôts directs,*
15. *Acquisition de terrains / Rue de la Fontaine,*
16. *Cessions et acquisition de terrains / Rue de la Tuilerie,*
17. *Acquisition de terrain / Rue du Moulin,*
18. *Syndicat des eaux de Kirschnaumen / Rapport annuel sur la qualité du service public de l'eau potable / Exercice 2024,*
19. *Divers – Communications*

- ✓ Membres en exercice : 15
- ✓ Quorum : 8
- ✓ Membres présents : 13
- ✓ Membres votants : 15

Membres du Conseil Municipal présents : Mesdames BALIEUX Morgane, DAMOUR Céline, GABRIEL Aurore, HILCHER Morgane, LENARD Isabelle, MAIRE Aurélie, MORITZ Sabine,

Messieurs GUIRKINGER Bernard, JANDIN Christian, LOBSTEIN Jonathan, PEULTIER Jean-Marie, SINGER Joël, TEMPIO Pascal.



Absents excusés : M. BIRCK Cyrille donne procuration à M. SINGER Joël, M. PRZYBYLSKI Thomas donne procuration à M. PEULTIER Jean-Marie,

Secrétaire de séance : Mme DAP Marie, Secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, M. GUIRKINGER Bernard ouvre la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de supprimer le point n°17 « Acquisition de terrain / Rue du Moulin » et d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, point n°19 « Désignation d'un correspondant incendie et secours » et point n°20 « Création d'un comité communal d'action sociale à la place du centre communale d'action sociale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la suppression du point n°17 « Acquisition de terrain / Rue du Moulin »
- **APPROUVE** l'ajout du point n°19 « Désignation d'un correspondant incendie et secours » à l'ordre du jour et du point n°20 « Création d'un comité communal d'action sociale à la place du centre communale d'action sociale ».

Votants : 15	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**POINT N°1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

D : 14/2026

Monsieur le Maire expose que le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 a été adressé à l'ensemble des membres de ce Conseil.

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de ladite séance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce dernier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Votants : 15	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

## POINT N°2 : INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE

D : 15/2026

Le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Pour les Communes de 500 à 999 habitants, cette indemnité de fonction est fixée à 44,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

**Vu** la demande du Maire en date du 14 avril 2026 de limiter son indemnité à 25 % de l'indice brut terminal de fonction publique, soit une baisse de 44 %.

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de fixer l'indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire à 25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Votants : 15	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

## POINT N°3 : INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS

D : 16/2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

**Vu** les arrêtés municipaux du 02 avril 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**Considérant** le taux maximum en vigueur de 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les communes de 500 à 999 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE**



Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, et avec effet à compter du 20 mars 2026 fixé aux taux suivants :

- 1er adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2e adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3e adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Votants : 15	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**POINT N° 4 : BUDGET PRINCIPAL / VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**  
**2025**

D : 17/2026

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le CFU 2025 du budget principal ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Sous la présidence de M. PEULTIER Jean-Marie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, après examen du Compte Financier Unique 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le CFU pour l'année 2025 du budget principal ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 14	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0



## POINT N° 5 : BUDGET PRINCIPAL / AFFECTATION DU RESULTAT 2025

D : 18/2026

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités locales doivent se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le Budget Primitif de l'exercice suivant.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés N-1		171 630.42 €	326 220.40 €		326 220.40 €	171 630.42 €
Opérations de l'exercice	408 296.84 €	582 175.66 €	331 362.40 €	604 419.21 €	739 659.24 €	1 166 594.87 €
Totaux	408 296.84 €	733 806.08 €	657 582.80 €	604 419.21 €	1 065 879.64 €	1 338 225.29 €
Résultat de clôture (=CA)		325 509.24 €	53 163.59 €			272 345.65 €

Besoin de financement	53 163.59 €	au compte 001 investissement dépenses BP
Excédent de financement		au compte 001 investissement recettes BP
Restes à réaliser		
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	53 163.59 €	
Excédent total de financement		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	53 163.59 €	au compte 1068 Investissement BP 2026, avec émission titre de recette.
	272 345.65 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2025 de la commune, tel que présenté ci-dessus.

Votants : 15	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

*Arrivée de Mme MORITZ Sabine à 20h50*

## POINT N° 6 : BUDGET PRINCIPAL / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

D : 19/2026

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget 2026 qui en résumé peut être exposé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	RECETTES	Pour mémoire BP 2025	BP 2026
Dépenses de gestion des services			Recettes de gestion des services		
011 Charges à caractère général	119 300.00	132 000.00	70 Produits des services	69 300.00 €	101 300.00 €
012 Charges de personnel	103 500.00	102 000.00	73 Impôts et taxes	201 500.00 €	196 500.00 €
65 Autres charges de gestion	187 198.00	201 500.00	74 Dotations, subventions	139 300.00 €	139 300.00 €
Dépenses financières			75 Autres produits de gestion		
66 Charges financières	23 002.00	20 000.00		114 000.00 €	106 114.26 €
67 Charges spécifiques	0.00	5 000.00			
68 Dotations aux amortissements	151 613.42	137 259.91			
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre		
023 Virement section investissement	106 117.00	217 800.00	002 Excédent antérieur reporté	171 630.42 €	272 345.65 €
<b>TOTAL</b>	<b>690 730.42</b>	<b>815 559.91</b>	<b>TOTAL</b>	<b>695 730.42 €</b>	<b>815 559.91 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	RECETTES	Pour mémoire BP 2025	BP 2026
Dépenses d'équipement			Recettes d'équipement		
20 Immobilisations incorporelles	3 000.00	10 000.00	13 Subventions d'investissement	207 883.00 €	111 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	24 850.00	44 500.00	Recettes financières		
23 Total des opérations	97 000.00	348 000.00	10 Dotations, Fonds divers	406 220.40	192 863.59
Dépenses financières			Recettes d'ordre		
16 Emprunts et dettes	63 150.00	66 000.00	021 Virement de section fonctionnement	106 117.00 €	217 800.00 €
Dépenses d'ordre					
001 Déficit antérieur reporté	326 220.40	53 163.59			
<b>TOTAL</b>	<b>514 220.40</b>	<b>521 663.59</b>	<b>TOTAL</b>	<b>720 220.40 €</b>	<b>521 663.59 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** et **VOTE** le budget primitif 2026 « Commune » ci-dessus.

Votants : 15	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**POINT N° 7 : BUDGET ANNEXE FORET / VOTE DU COMPTE FINANCIER  
UNIQUE 2025**

D : 20/2026

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le CFU 2025 du budget annexe forêt ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Sous la présidence de M. PEULTIER Jean-Marie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, après examen du Compte Financier Unique 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le CFU pour l'année 2025 du budget annexe forêt ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 14	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**POINT N° 8 : BUDGET ANNEXE FORET / AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

D : 21/2026

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités locales doivent se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le Budget Primitif de l'exercice suivant.



LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés N-1	- €	107 597.89 €	- €	- €	- €	107 597.89 €
Opérations de l'exercice	33 778.52 €	33 905.08 €	3 100.00 €	- €	36 878.52 €	33 905.08 €
Totaux	33 778.52 €	141 502.97 €	3 100.00 €	- €	36 878.52 €	141 502.97 €
Résultat de clôture (=CA)		107 724.45 €	3 100.00 €			104 624.45 €

Besoin de financement	3 100.00 €	au compte 001 investissement dépenses BP
Excédent de financement		au compte 001 investissement recettes BP
Restes à réaliser		
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	3 100.00 €	
Excédent total de financement		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	3 100.00 €	au compte 1068 Investissement BP 2026, avec émission titre de recette.
	104 624.45 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2025 de la forêt, tel que présenté ci-dessus.

Votants : 15	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

## POINT N° 9 : BUDGET ANNEXE FORET / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

D :22/2026

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget annexe forêt 2026 qui en résumé peut être exposé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	RECETTES	Pour mémoire BP 2025	BP 2026
Dépenses de gestion des services			Recettes de gestion des services		
011 Charges à caractère général	13 000.00	19 500.00	70 Produits des services	14 500.00 €	30 000.00 €
Dépenses financières					
67 Charges spécifiques	500.00	500.00			
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre		
023 Virement section investissement	15 000.00	114 624.45	002 Excédent antérieur reporté	107 597.89 €	104 624.45 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 500.00</b>	<b>134 624.45</b>	<b>TOTAL</b>	<b>122 097.89 €</b>	<b>134 624.45 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Pour mémoire BP 2025	BP 2026	RECETTES	Pour mémoire BP 2025	BP 2026
Dépenses d'équipement			Recettes d'équipement		
21 Immobilisations corporelles	0.00	12 000.00	13 Subventions d'investissement	0.00 €	20 000.00 €
23 Total des opérations	0.00	42 000.00	Recettes financières		
			10 Dotations, Fonds divers	0.00	3 100.00
			Recettes d'ordre		
			021 Virement de section fonctionnement	15 000.00 €	114 624.45 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>54 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>137 724.45 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTTE et VOTE** le budget forêt 2026, ci-dessus.

Votants : 15	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**POINT N° 10 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT EXTENSION TUILERIE / VOTE  
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

D : 23/2026

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le CFU 2025 du budget annexe lotissement extension Tuilerie ;


**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Sous la présidence de M. PEULTIER Jean-Marie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, après examen du Compte Financier Unique 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le CFU pour l'année 2025 du budget annexe lotissement extension Tuilerie ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Votants : 14	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**POINT N° 11 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT EXTENSION TUILERIE / VOTE  
DU BUDGET PRIMITIF 2025**

D : 24/2026

Le budget annexe 2026 « Lotissement extension Tuilerie » comporte les éléments suivants :

**Recettes**

Recettes de fonctionnement : 693 993.74 €  
Recettes d'investissement : 523 993.74 €  
**Total : 1 217 987.48 €**

**Dépenses**

Dépense de fonctionnement : 693 993.74 €  
Dépenses d'investissement : 521 724.64 €  
**Total : 1 215 718.38 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ et VOTE** le budget annexe 2026 « Lotissement extension Tuilerie » ci-dessus.

Votants : 15	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**POINT N° 12 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

D : 25/2026

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition 2025 sont :

- Taxe d'Habitation : 9.20 %  
(Résidence secondaire)
- Taxe Foncière (bâti): 25.24 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 44.09 %



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de maintenir les taux en vigueur,
- **FIXE** les taux d'imposition 2026 comme suit :
  - Taxe d'Habitation : 9.20 %  
(Résidence secondaire)
  - Taxe Foncière (bâti): 25.24 %
  - Taxe Foncière (non bâti) : 44.09 %

Votants : 15	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

### **POINT N° 13 : SUBVENTION 2026, AIDES AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

D : 26/2026

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer les subventions 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les subventions 2026 de la façon suivante :
  - Chorale 160 €
  - Donneurs de sang 160 €
  - Œuvres paroissiale 500 €
  - Club Culture et Loisirs 305 €
  - Club des Aînés 425 €
  - Musique de Métrich 305 €
  - Amicale des Sapeurs-Pompier 1480 €
  - C3F VTT « Tristan Liebart » 150 €
  - UNC 150 €

Les deux subventions ci-dessous seront versées suivant les animations organisées cette année.

- Amicale des Sapeurs-Pompiers 800 €  
(vin d'honneur festivités Fête Nationale)
- Jeux à gogo 300 €

Votants : 15	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0



**POINT N° 14 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

D : 27/2026

La CCID a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises et, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune.

La commission intervient surtout en matière de fiscalité directe locale.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents et représentés, décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

**Liste des titulaires :**

Mme FOHR Aurélie, Mme LENARD Isabelle, Mme KIREN Coralie, Mme MATHIEU Catherine, Mme VILBOIS Marine, M. GUIRKINGER Louis, M. HIRTZ Pierre, M. STEFFANETTI Mathieu, M. MALERBA Thomas, M. NOIREL Alain, M. SCHERRER Jean-Luc, M. SCHMITT Pascal.

**Liste des suppléants :**

Mme SCHNEIDER Michèle, M. BERRON Éric, M. CHEE Bernard, M. KONNE Jean-Marc, M. BASIARD Clément, M. AUGER François, M. BECKER Denis, M. HILCHER Jean-Claude, M. PERRIN Sébastien, M. BIANCHI Maurice, M. TERVER Fabien, M. PRZYBYLSKI Thomas.

Votants : 15	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**POINT N° 15 : ACQUISITION DE TERRAINS / RUE DE LA FONTAINE**

D : 28/2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acheter un morceau terrain derrière le lavoir appartenant à M. THEIS Pierre, parcelle 94b section 01 d'une superficie de 79 ca situées rue de la Fontaine, au prix de 5 000 €/are.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acheter à M. THEIS Pierre, la parcelle 94b section 01 d'une superficie de 79 ca situées rue de la Fontaine, au prix de 5 000 €/are. La Commune prendra en charge tous les frais liés à l'acquisition.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches auprès du notaire et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Votants : 15	
Pour	14
Contre	1
Abstention	0

## POINT N° 16 : CESSIONS ET ACQUISITION DE TERRAINS / RUE DE LA TUILERIE

D : 29/2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de céder les parcelles 115-11-109 section 05 et d'acquérir la parcelle 120 section 05, la soulte en faveur de la Commune sera calculée sur la base de 5 000 €/are.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder les parcelles 115-111-109 section 05 et d'acquérir la parcelle 120 section 05 situées rue de la Tuilerie, la soulte en faveur de la Commune sera calculée sur la base de 5 000 €/are. Les frais d'actes seront à votre charge.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches auprès du notaire et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 15	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**POINT N° 17 : SYNDICAT DES EAUX DE KIRSCHNAUMEN / RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE / EXERCICE 2024**

D : 30/2026

Monsieur le Maire, présente aux membres du Conseil le rapport annuel 2024 du Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de KIRSCHNAUMEN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le rapport annuel 2024 du Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de KIRSCHNAUMEN.

Votants : 15	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**POINT N°18 : DIVERS – COMMUNICATIONS**

- ✓ *Point sur les manifestations 2026.*
- ✓ *Point sur le fonctionnement des réunions, de l'accueil et sur la communication entre les membres du Conseil Municipal.*

**POINT N°19 : DESIGNATION D'UNCORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

D : 31/2026

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la sécurité et les questions qui s'y rattachent. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière et sera en lien avec le SDIS.

Il convient de nommer un délégué titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents et représentés,

**DESIGNE :**

LOBSTEIN Jonathan, délégué titulaire Correspondant incendie et secours.

Votants : 15	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0



**POINT N°20 : CREATION D'UN COMITE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

D : 32/2026

Suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en date du 17 octobre 2025, il convient de créer un comité communal d'action sociale et de nommer 5 membres du conseil municipal et 5 membres extérieur habitants de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents et représentés,

**DESIGNE :**

M. GUIRKINGER Bernard, Mme MAIRE Aurélie, Mme LENARD Isabelle, Mme BALIEUX Morgane, Mme DAMOUR Céline, Mme GABRIEL Aurore, Mme HAMANN Sophie, Mme CARLI Huguette, Mme LORIETTE Marie-Hélène, M. MARTINY Alain, M. NOIREL Alain, membres du Comité Communal d'Action Sociale.

Votants : 15	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

Procès-verbal relatif aux délibérations n° D : 15/2026 à D : 32/2026 :

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

<b>Bernard GUIRKINGER</b>		<b>Morgane BALIEUX</b>	
<b>Cyrille BIRCK</b>	<b>Absent</b>	<b>Céline DAMOUR</b>	
<b>Christian JANDIN</b>		<b>Aurore GABRIEL</b>	
<b>Jonathan LOBSTEIN</b>		<b>Morgane HILCHER</b>	
<b>Jean-Marie PEULTIER</b>		<b>Isabelle LENARD</b>	
<b>Thomas PRZYBYLSKI</b>	<b>Absent</b>	<b>Aurélie MAIRE</b>	
<b>Joël SINGER</b>		<b>Sabine MORITZ</b>	
<b>Pascal TEMPIO</b>			